

LE MOT DU MAIRE

Voici quelques mois qu'une nouvelle équipe municipale a été mise en place. Son vœu le plus cher est de servir au mieux notre commune, défendre et conforter en priorité les intérêts collectifs et être équitable envers chacun de vous.

Veiller à l'amélioration de la qualité des services et des équipements est la préoccupation majeure de l'ensemble des conseillers municipaux.

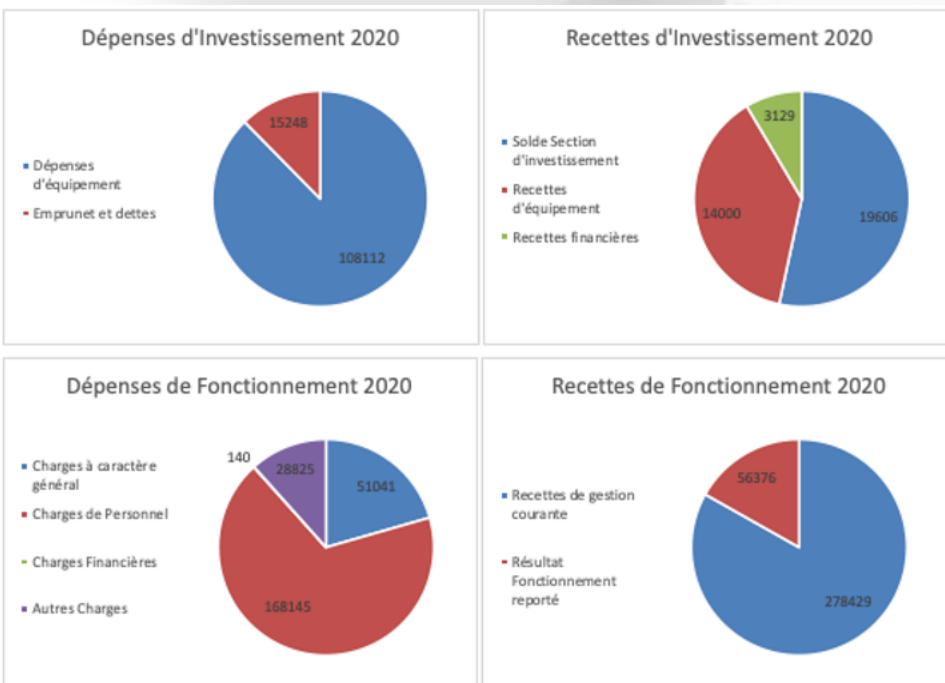
Mais, attention, chaque chose doit se réaliser en son temps. Les idées et les projets ne manquent pas, mais il ne faut pas s'attendre à ce que tous se concrétisent immédiatement. Ils seront étudiés et planifiés en fonction du degré d'urgence et des possibilités de financement.

Contrairement à ce que peuvent raconter certains esprits chagrins de la commune ou d'ailleurs, les subventions ne pleuvent pas si facilement et rien n'est gratuit ! Nous essayons donc de faire pour le mieux en fonction des possibilités...

Pour terminer sur une note positive, bravo aux jeunes conseillers municipaux (féminins et masculins) pour leur enthousiasme et leurs idées !

Bernard LEFEVRE

BUDGET 2020



RACCORDEMENT A LA FIBRE OPTIQUE

Orange nous indique que toutes les armoires de raccordement prévues sur la commune ont été installées. Une partie des lignes sera enterrée mais la grande majorité sera aérienne. Les propriétaires de parcelles dont les arbres penchent sur les lignes téléphoniques ont été invités à les élaguer pour ne pas freiner le déploiement de la fibre. Aucune date de raccordement n'est actuellement communiquée.

Pour suivre l'avancement, Orange nous communique les liens suivants :

Voir la Carte de couverture fibre

<http://reseaux.orange.fr/couverture-fibre>

Déclarer son intérêt pour la fibre Orange

<https://abonnez-vous.orange.fr/residentiel/prise-interetfibre/formulairePIF.aspx>

Se renseigner sur les démarches pour avoir la fibre

<http://reseaux.orange.fr/decouvrir-lereseau/a-la-maison/fibre-comment-avoir-la-fibre>

Voir les offres fibre d'orange

<https://boutique.orange.fr/internet/offres-fibre>

MESURES « COVID 19 » SUR LA COMMUNE

A la mairie, du gel hydroalcoolique est mis à disposition et doit être utilisé avant et après l'accès au bureau du secrétariat. Le port du masque est obligatoire.

A l'école, les consignes suivantes sont en vigueur :

Symptômes : nez qui coule, mal de gorge, toux, maux de tête, perte du goût et de l'odorat, diarrhées, courbature ou fièvre.

Si un enfant a des symptômes respiratoires, fièvre (plus de 38°), toux, rhume : isolement de l'enfant, appel des représentants légaux qui doivent consulter le médecin.

Si un enfant présente un de ces symptômes, il ne vient pas à l'école, ses frères et sœurs non plus. Il n'y a pas de certificat médical à donner mais les familles doivent informer l'école :

- Le médecin dit que ce n'est pas la COVID 19 : l'enfant revient après guérison

- Le médecin demande un test COVID :

- si le test est négatif, l'enfant revient après guérison
- si le test est positif, des démarches sont enclenchées avec l'ARS qui contacte (ou la CPAM) les familles pour rechercher les contacts à risques (personnes qui ont eu un contact direct sans mesure de protection efficace, à moins d'1 mètre pendant une certaine durée).

Il ne faut pas aller se faire tester dès qu'on a connaissance d'un cas positif. Mais attendre que l'ARS ou la CPAM contacte les personnes.

L'école ne communique aux familles que lorsqu'elle a connaissance d'un cas positif.

Nota : La Directrice accepte les enfants dont le nez coule !

Repas de fin d'année des aînés : En raison de la crise sanitaire, le traditionnel repas n'aura pas lieu cette année. Un panier garni sera offert par la commune à tous les aînés de plus de 70 ans. Le fournisseur des colis sera l'entreprise creusoise des Mille Sources, avec des colis différents pour les dames et les messieurs.

TRI ET COLLECTE DES DECHETS

Le tri a évolué : désormais tous les emballages peuvent être déposés dans la poubelle à couvercle jaune.

Cela concerne le plastique comme les films d'emballage, les pots de yaourt, les barquettes (mais pas le polystyrène) ... mais aussi le métal comme les capsules de café, plaquette (vide !) de médicaments ...

Pour plus d'efficacité : pliez les cartons et gardez les bouteilles, flacons et briques alimentaires intacts pour faciliter le tri !

Rappel pour une bonne utilisation des containers communs : les déchets médicaux (boîte à seringues ...) doivent être déposés en pharmacie, et non pas auprès du container de verre, ce qui peut s'avérer dangereux.

Par ailleurs, pour optimiser le tri des canettes, penser aussi à mettre les capsules (dans la poubelle jaune) et non sur le sol autour du bac à verres.



LES ASSOCIATIONS ONT LA PAROLE ...

AMICALE DES PARENTS D'ELEVES DU RPI

L'APE c'est quoi ? C'est avant tout une « équipe » de parents bénévoles, des parents convaincus de l'intérêt de partager « idées et compétences » pour le bien de nos enfants et de leurs écoles.

L'assemblée générale de l'Amicale des Parents d'élèves s'est tenue le 25 Septembre 2020.

L'équipe élue est la suivante : Aurélien PASQUET, président ; Magali DECOURTEIX, Vice-présidente ; Agnès TABOURY, trésorière ; Mathilde GROLIÈRE, trésorière adjointe ; Milène DECAS, Secrétaire ; Cindy RODRIGUES FERRANDON, secrétaire adjointe.

Malgré une année scolaire tronquée l'an dernier, nous enregistrons tout de même un bénéfice de 540 € ; en effet la vente des tabliers réalisés à partir des dessins des enfants des écoles a rencontré un vif succès.

C'est d'ailleurs pour cela que nous reproduisons l'opération cette année avec une vente de Sacs Isothermes.

Pour cette année, nous espérons pouvoir organiser des manifestations en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

L'APE, c'est plus de 79 000 € de bénéfice, depuis sa création, pour aider au financement des différents projets des écoles à savoir, voyage scolaire, achat de matériel récréatif (vélos, ballons...) ou éducatif (livres, abonnements à des revues et magazines, concerts JMF ...).

Sans l'aide de l'APE, les enfants ne pourraient pas bénéficier de tous ces privilèges. Toutefois, l'APE s'appauvrit humainement au fil des ans, sans l'implication de nouveaux parents, elle risque de ne pas pouvoir perdurer, avis à bon entendre !

Aurélien PASQUET, Président

TRAVAUX

Ce qui a été réalisé :

- réparation des 2 portails métalliques du cimetière.
- achat de 2,7 tonnes d'enrobé pour boucher les trous sur nos routes communales.
- mise aux normes des panneaux des consignes d'évacuations dans la mairie et l'école
- achat de panneaux " Ralentir : Enfants" pour l'entrée de MAUFANGES, MONBUT et LARPENT du haut (ces panneaux seront installés prochainement)
- Remplacement du panneau « LE MAS » sur la route départementale

Ce qui est prévu à court terme :

- Remplacement des portes du garage à vélos de l'école
- Remplacement du portillon en bois du cimetière
- Mise en place d'un lavabo dans la deuxième classe de l'école (travaux prévus pendant les vacances de Toussaint)
- Purge de l'affaissement du revêtement de la route à LARPENT

Ce qui est à l'étude :

- Installation d'un mobilier de jeu extérieur à l'école
- réfection de la signalisation au sol sur l'ensemble de commune
- remplacement du camion de la commune
- la réfection de l'éclairage public en LED, moins énergivore.



... LES BRIONNAISES ET BRIONNAIS AUSSI !

CHERCHE COVOITURAGE

Une habitante du Brillaudoux cherche une solution quotidienne de covoiturage pour ses enfants scolarisés à Guéret et propose d'organiser ces transports avec d'autres familles de la commune.

Si vous souhaitez des précisions sur cette demande, vous pouvez contacter le secrétariat de la Mairie, qui transmettra.

Merci d'avance !

EXPRESSION LIBRE

Vous souhaitez vous exprimer publiquement ou bien passer un message, une demande, une proposition à l'ensemble des habitants de la commune, profitez de cette tribune en transmettant votre demande à

mairie.labrionne@orange.fr

INFORMATIONS UTILES

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de la mairie est ouvert de 13h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredi ainsi que le samedi de 9h à 12h.

Téléphone : 05.55.80.25.15 ; Mail : mairie.labrionne@orange.fr

« DECHETERIE VERTE » COMMUNALE

La commune met à disposition à Mériquet (route du terrain de moto) un emplacement pour y déposer les déchets « verts ».

Celui-ci est réservé **exclusivement** aux habitants de la commune et **uniquement pour les déchets verts**, type pelouses, tailles de haies, petits branchages, etc... Pour les déchets végétaux plus importants, une demande devra être faite en mairie.

Il appartient à chacun d'être vigilant au respect de cet environnement ! Des abus avérés et le non-respect de ces règles, pourraient entraîner la fermeture définitive de ce site.

COMMUNICATION

Inscrivez-vous à l'adresse mail de la commune pour recevoir nos communications par mail : mairie.labrionne@orange.fr